

PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 134-2015/ARR/DJA

du : 16/01/2015

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
DPASS	1
DSL	1
Intéressées	2

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, aux directeurs adjoints, aux chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 26-2012/APS relative à l'organisation des services de la direction de l'action sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté n° 234-2012/ARR/DPASS relatif à l'organisation des services de la direction de l'action sanitaire et sociale ;

Vu la délibération n° 27-2012/APS fixant l'organisation et les attributions de la direction des sports et des loisirs ;

Vu l'arrêté modifié n° 24-2012/DJS du 4 septembre 2012 relatif à l'organisation des services de la direction des sports et des loisirs ;

Vu l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 3335-2014/ARR/DRH/VJ du 30 décembre 2014 portant nomination de madame Patricia PEDRE en qualité de chef du service de prévention et de promotion de la santé ;

Vu l'arrêté n° 3389-2014/ARR/DRH/AW du 6 janvier 2015 portant nomination de madame Yolande POITVIN en qualité de directrice du centre d'accueil de Poé ;

Vu le rapport n° 68-2015/ARR/DJA/SRA du 9 janvier 2015,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 19 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé, est modifié comme suit :

Aux alinéas 9 et 13, les mots « *monsieur Thierry LE FEVRE* » sont remplacés par les mots : « *madame Patricia PEDRE* ».

ARTICLE 2 : L'article 38 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé, est modifié comme suit :

Aux alinéas 10, 11 et 12, les mots « *monsieur Christophe JOLY* » sont remplacés par les mots : « *madame Yolande POITVIN* ».

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressées.